



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2004/4/Add.2
2 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Huitième session, 10, 13 et 14 mai 2004

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004-2007

Sous-programme relatif au développement du commerce

Description des activités

POUR ADOPTION

Le Bureau du Comité soumet le présent projet de programme de travail pour 2004-2007 au Comité pour qu'il l'adopte. Ce programme comprend trois parties. La première (document TRADE/2004/4) expose le programme de travail et les orientations stratégiques des deux sous-programmes relevant du Comité, à savoir les sous-programmes «Développement du commerce» et «Restructuration industrielle et développement de l'entreprise». La deuxième, qui fait l'objet du document TRADE/2004/4/Add.1, du présent document et du document TRADE/2004/4/Add.3, décrit en détail les différentes activités à exécuter. Celles-ci sont présentées sous la forme de tableaux récapitulatifs dans la troisième partie (documents TRADE/2004/4/Add.4 et TRADE/2004/4/Add.5).

Vu que la session de 2004 du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) se tiendra après la session du Comité, les parties du programme de travail qui ont trait aux travaux du Centre sont présentées **pour information uniquement** et seront à nouveau portées à l'attention du Comité, avec les modifications éventuelles apportées entre-temps, par le biais de la procédure d'approbation intersessions. Des renseignements sur les travaux menés sous l'égide du Comité sont diffusés sur son site Web à l'adresse suivante: <http://www.uncece.org/trade>.

Documentation antérieure sur ce sujet: TRADE/2003/11/Add.1 (Projet de programme de travail pour 2003-2005: Description des activités).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
<i>Pour les points 1.1 et 1.2, voir TRADE/2004/4/Add.1</i>	
1.3 POLITIQUE	
Faciliter l'élaboration de la politique commerciale en offrant une tribune internationale pour des échanges de vues, tout particulièrement dans l'intérêt des pays en transition	3
1.4 PROMOTION	
Faire connaître la valeur et l'efficacité des instruments et normes de facilitation du commerce aux fins du développement du commerce et de l'économie	8
1.5 INTÉGRATION	
Associer les activités de la CEE relatives au commerce à celles d'autres organismes des Nations Unies et organismes internationaux s'intéressant au commerce.....	11
1.6 APPUI AUX ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX ET AUX GROUPES DE TRAVAIL	15
1.7 PUBLICATION	19
Liste d'abréviations	22

INTRODUCTION

Le programme de travail pour 2004-2007 du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'Organisation des Nations Unies comprend trois parties. La première, contenue dans le document TRADE/2004/4, expose le programme de travail et les orientations stratégiques des deux sous-programmes relevant de la responsabilité du Comité: développement du commerce d'une part, restructuration industrielle et développement de l'entreprise d'autre part. La deuxième, qui fait l'objet du document TRADE/2004/4/Add.1 et du présent document (pour le sous-programme relatif au développement du commerce), et du document TRADE/2004/4/Add.3 (pour le sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise), décrit en détail les activités spécifiques à mener. La troisième partie consiste en tableaux récapitulatifs de ces activités spécifiques et figure dans les documents TRADE/2004/4/Add.5 (pour le sous-programme relatif au développement du commerce) et TRADE/2004/4/Add.4 (pour le sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise).

1.3 POLITIQUE

Faciliter l'élaboration de la politique commerciale en offrant une tribune internationale pour des échanges de vues, tout particulièrement dans l'intérêt des pays en transition

L'élaboration de la politique commerciale et économique et les contributions à fournir à cet effet représentent l'un des principaux champs d'activité de la Division du développement du commerce et du bois de la CEE. Ces travaux comprennent notamment des initiatives concernant les technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'optique du développement, le développement durable, l'élargissement de l'Union européenne, ainsi que la normalisation et la facilitation du commerce. Les principales activités qui seront menées pendant la période considérée sont brièvement décrites ci-dessous.

1.3.1 TIC/SMSI

1.3.1.1 Contribution au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et application des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le développement

La Division du développement du commerce et du bois assure le secrétariat de l'Équipe de la CEE pour la société de l'information. Elle fournit un appui à diverses initiatives de l'ONU relatives aux TIC, en jouant notamment un rôle de coordination pour le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'ONU, et apporte son concours au processus entrepris à l'échelle du système des Nations Unies en vue du Sommet mondial sur la société de l'information de 2005.

Des activités concrètes sont envisagées, parmi lesquelles: participation au Comité d'organisation de haut niveau; participation aux trois sessions du Comité de préparation du Sommet; liaison avec le secrétariat exécutif du Sommet en ce qui concerne l'organisation éventuelle de réunions préparatoires et de manifestations parallèles au Sommet de Tunis; contributions à l'organisation d'une ou de deux réunions sous-régionales; travaux éventuels

sur un projet commun avec d'autres commissions régionales; liaison avec d'autres commissions régionales; et élaboration des contributions du Secrétaire exécutif et de hauts responsables de la CEE aux débats du SMSI.

Destinataires: Secteurs public et privé de l'ensemble des pays de la CEE

Échéance: Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2005) et activité permanente pour le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications.

1.3.2 Développement durable

1.3.2.1 *Contributions au développement durable*

Le commerce et le développement durable constituent un élément important du plan d'action stratégique de la CEE concernant le développement du commerce pour 2004-2005. Dans ce domaine, la CEE collaborera étroitement avec la CNUCED ainsi qu'avec le Comité du commerce et de l'environnement et le Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Le plan d'action stratégique sera principalement axé sur l'application des décisions adoptées par le Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines de la certification, de l'évaluation de la conformité et de l'harmonisation technique ainsi que de la logistique et de la facilitation d'un commerce viable de la biomasse ligneuse.

Les activités de la CEE dans le domaine de la facilitation du commerce contribuent au développement économique et social durable en encourageant une utilisation plus efficace des ressources pour un volume donné d'activité commerciale, principalement dans les domaines du transport et de l'utilisation du papier. Elles favorisent également une participation durable des petites et moyennes entreprises (PME) au commerce en réduisant les obstacles administratifs et les coûts. Par conséquent, elles contribuent à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable consistant à renforcer les capacités des pays en développement de tirer parti des possibilités offertes par la libéralisation du commerce et à réduire le fossé numérique.

En ce qui concerne la protection de l'environnement et le contrôle des marchandises dangereuses, la facilitation du commerce permet d'améliorer le suivi et la manutention de ces marchandises et de réduire les temps d'attente aux frontières. Ces travaux contribuent ainsi à l'objectif du Sommet mondial qui consiste à prévenir les dommages provoqués par les mouvements transfrontières de marchandises dangereuses.

Afin de contribuer à l'adoption de modes de consommation et de production durables, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles va réexaminer ses normes afin de déterminer si elles doivent être adaptées aux produits biologiques et, le cas échéant, de quelle manière (voir sect. 1.1.3). L'application de telles normes pour les exportations de produits agricoles aidera en outre les pays en transition relativement peu développés à pénétrer sur les marchés du reste de l'Europe, ce qui contribuera à leur développement durable et à la réalisation de l'objectif du Sommet consistant à améliorer l'accès des produits agricoles à valeur ajoutée aux marchés existants et à de nouveaux marchés.

Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) de la CEE va étudier la possibilité d'étendre ses travaux à des activités écologiquement sensibles, notamment la certification du bois. Ses activités concerneront en particulier l'application du Modèle international qu'il a recommandé pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation, ainsi que ses recommandations, lignes directrices et échanges réguliers d'informations sur la certification et l'évaluation de conformité (voir sect. 1.2.3).

Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise contribue lui-même activement au dialogue sur les moyens de développer le commerce des pays en transition et de mieux intégrer ces pays aux réseaux commerciaux régionaux et mondiaux en tenant compte des produits ayant des incidences sur l'environnement, de la croissance des services liés à la protection de l'environnement, et du fait que les consommateurs exigent de plus en plus que les entreprises agissent de façon socialement responsable.

Dans le domaine de la coopération technique, ce sous-programme prévoit un projet en faveur du financement et de la facilitation du commerce de la biomasse (point 1.2.1.5), qui contribue directement à l'objectif du Sommet mondial consistant à améliorer l'accès aux sources de bois de chauffage et à commercialiser la biomasse, ainsi qu'à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Destinataires: Gouvernements et milieux professionnels

Échéance: Activité permanente, 2004-2007.

1.3.3 Intégration économique dans une Europe élargie

1.3.3.1 Élargissement de l'Union européenne: intégration économique dans une Europe élargie

La Division du développement du commerce et du bois, qui est responsable au sein de la CEE des activités se rapportant à l'Union européenne (UE) et de la liaison avec celle-ci, examinera les répercussions de l'intégration économique pour la région de la CEE. Des études succinctes analyseront les incidences potentielles d'une intégration accrue des États n'adhérant pas à l'UE dans l'économie européenne et mondiale et les possibilités de mettre à profit les instruments de la CEE pour faciliter un tel processus, notamment dans le secteur du commerce et des transports.

La CEE soutient l'intégration économique européenne depuis plus de 50 ans. Les instruments qu'elle a mis au point ont joué un rôle important dans la facilitation du commerce, la simplification des procédures de transit et des formalités douanières et la promotion d'instruments juridiques communs pour les transports et la coopération transfrontière. En ce qui concerne les pays n'adhérant pas à l'UE, l'utilisation active de ces instruments tout comme l'expérience et les compétences de la CEE pourraient grandement faciliter leur intégration plus poussée dans l'économie européenne et mondiale. Les instruments de la CEE servent de base aux activités et aux dispositions législatives de l'UE dans divers domaines. Pour renforcer le commerce, l'activité des entreprises et l'investissement dans la région de la CEE, il faudra que les pays n'adhérant pas à l'UE adoptent et mettent en œuvre des législations

qui soient compatibles avec les dispositions législatives, les normes et les règles internationales, y compris celles de l'UE, et qui s'en rapprochent. L'Union européenne et ses États membres accordent une assistance technique et financière à cet effet. La CEE mettra à disposition ses instruments à l'appui de ce processus de convergence.

Compte tenu de la réaction positive des États membres de la CEE à l'égard d'ateliers qui ont eu lieu auparavant dans les secteurs du commerce, de l'énergie, de l'environnement, des transports et de la convergence des réglementations, la Commission continuera à organiser des ateliers permettant d'étudier les perspectives au-delà de l'élargissement et d'évaluer les incidences de l'élargissement de l'UE sur les pays en transition qui n'y adhèrent pas. Le principal objectif est d'offrir une tribune neutre afin d'examiner des questions connexes visant à aider ces pays à s'intégrer dans l'économie mondiale et d'éviter de nouvelles divisions dans la région de la CEE.

Au cours de la période considérée, la CEE continuera d'encourager une coopération plus étroite dans les domaines économique et commercial au sein de l'Europe élargie par toutes sortes d'activités et de programmes. Elle s'attachera en particulier à faire appliquer et à coordonner les normes commerciales dans la région en contribuant à la mise en place d'un cadre commun d'harmonisation technique et de normalisation et en établissant des passerelles en faveur de la prospérité et de la paix.

Au début de 2004, la CEE organisera, de concert avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), un atelier visant à examiner la dimension économique de la sécurité dans un environnement en mutation au sein de la région et les conséquences qui en découlent pour l'économie.

La CEE élaborera un rapport d'évaluation sur les ateliers organisés dans le cadre du projet «Europe élargie», qui portera sur les résultats et l'utilité de ces ateliers et envisagera des orientations futures pour les travaux de la CEE concernant l'assistance aux pays en transition peu développés de la région qu'elle dessert.

Destinataires: Secteurs public et privé de l'ensemble des pays de la CEE

Échéance: 2004.

1.3.3.3 *Intégration économique régionale*

La CEE intensifiera sa coopération dans les régions de l'Europe du Sud-Est, de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale qui sont encore en transition. Elle proposera ses normes en vue de faciliter et d'encourager l'intégration de ces régions dans l'économie tant européenne que mondiale, notamment par le biais d'une coopération interrégionale et régionale dans un environnement multilatéral.

Dans le cadre de ses activités d'analyse et d'assistance technique, la CEE examinera certains arrangements commerciaux en vigueur entre l'Union européenne et les pays n'adhérant pas à l'Union, ainsi que les arrangements existant entre ces derniers, et formulera des propositions concernant les initiatives éventuelles par lesquelles elle pourrait favoriser des efforts plus poussés d'intégration.

Destinataires: Milieux d'affaires, autorités locales, nationales et régionales, gouvernements des pays en transition

Échéance: Activité permanente, dans la limite des ressources disponibles.

1.3.4 Politique de facilitation du commerce

1.3.4.1 *Définition d'une politique de facilitation du commerce et réalisation de travaux de recherche pertinents*

La Division du développement du commerce et du bois élabore, au sujet de questions commerciales clefs, des documents directifs à examiner à l'occasion des réunions de haut niveau organisées tout au long de la période considérée. Par exemple, des notes sur la sécurité du commerce et l'impact de la facilitation du commerce sur la répartition du revenu ont été préparées en vue du Forum international de mai 2003 sur la facilitation du commerce. Divers autres domaines pourraient se prêter à des travaux de recherche et à l'élaboration de politiques:

- Stratégies et méthodes de facilitation du commerce dans les pays en transition;
- Facilitation du commerce des services;
- Mise en œuvre de la facilitation du commerce au sein de l'OMC;
- Vingt ans de facilitation du commerce: organismes nationaux compétents – pratiques actuelles, enseignements à retenir et besoins futurs;
- Moyens de mesurer la mise en œuvre de la facilitation du commerce;
- Stratégies de facilitation du commerce pour les pays sans littoral;
- Modèles secteur public/secteur privé de facilitation du commerce;
- Options envisageables pour le financement des mesures de facilitation du commerce;
- Approche régionale ou approche mondiale de la facilitation du commerce;
- Coûts et avantages de la facilitation du commerce;
- Facilitation du commerce et développement;
- Études de cas de la facilitation du commerce dans les pays en transition et en développement – enseignements à retenir et recommandations pour l'avenir.

Compte tenu de cette grande variété de thèmes, la CEE devra nécessairement se montrer très sélective.

Destinataires: Divers

Échéance: Activité permanente, 2004-2007.

1.3.5 Politique de normalisation

1.3.5.1 *Politique de normalisation: élimination des obstacles techniques au commerce*

La diversité des normes, des réglementations techniques et des règles d'évaluation de la conformité entrave considérablement les échanges commerciaux. Du fait de la libéralisation du commerce international, il est de plus en plus important de réduire ou d'éliminer les obstacles techniques existant en la matière, d'où la nécessité de poursuivre l'harmonisation et la convergence dans ce domaine.

La CEE contribue à l'application des règles et dispositions pertinentes de l'OMC en fournissant des conseils quant aux modalités et démarches applicables à la transformation des dispositifs juridiques, réglementaires et institutionnels nationaux, et en proposant des mécanismes pour l'application pratique des prescriptions de l'OMC. Ces travaux se poursuivront au cours de la période considérée par l'organisation de forums et de projets d'assistance technique.

Destinataires: Gouvernements

Échéance: Activité permanente.

1.4 PROMOTION

Faire connaître la valeur et l'efficacité des instruments et normes de facilitation du commerce aux fins du développement du commerce et de l'économie

Il est urgent de faire mieux connaître et mieux comprendre les avantages et les conséquences de la facilitation du commerce et des transactions électroniques ainsi que les ressources disponibles à cet effet. À l'évidence, les décideurs doivent être davantage sensibilisés aux principales questions en jeu ainsi qu'aux stratégies et approches à adopter. Pour répondre à ces besoins, la CEE envisage d'entreprendre les projets ci-après:

1.4.1 Forums

1.4.1.1 *Forums internationaux sur la facilitation du commerce*

En se fondant sur les compétences qu'elle a acquises en matière de facilitation du commerce dans l'organisation de telles manifestations, ainsi que sur le réseau de contacts qu'elle a établi, la CEE accueillera en 2005 et 2007 des forums de facilitation du commerce. Ceux-ci offriront l'occasion de procéder à des débats d'orientation et de rechercher des formules de coopération entre des pays se trouvant à différents niveaux de développement, entre les secteurs public et privé, et entre les milieux d'affaires et la société civile.

Destinataires: Gouvernements, organisations commerciales, professionnels du commerce, organisations internationales s'intéressant au secteur du commerce et négociateurs commerciaux

Échéance: 2005 et 2007.

1.4.1.2 Forum international sur le thème «Au-delà de l'élargissement: défis pour le développement du commerce et de l'entreprise dans une Europe en mutation»

Le Forum, qui aura lieu deux semaines précisément après l'élargissement de l'Union européenne, sera pour tous les pays de la région Europe-Asie, leurs entreprises et les ONG une occasion de mieux comprendre les transformations qui en découlent et de faire le point sur les nouvelles possibilités de renforcer la coopération économique et l'intégration dans la région de la CEE.

Le Forum devrait permettre aux participants de se faire une idée plus claire des conséquences commerciales et économiques de l'élargissement de l'Union européenne, de mieux se rendre compte des avantages et des perspectives qui en résultent pour les entreprises et les négociants, de définir une «feuille de route» indiquant aux différents acteurs où obtenir l'appui nécessaire face à un environnement commercial en pleine évolution à l'échelle européenne et d'orienter les initiatives futures de la CEE et d'autres organisations internationales.

Destinataires: Gouvernements, organisations commerciales, organisations internationales et négociateurs commerciaux

Échéance: Mai 2004.

1.4.1.3 Forums sur les questions de réglementation et d'évaluation de la conformité

Le WP.6 continuera d'organiser, à l'occasion de ses sessions annuelles, des forums consacrés à des thèmes proposés par les délégations ou par son Bureau. En 2004, le forum portera sur la surveillance des marchés.

Destinataires: Gouvernements, organisations commerciales et organisations internationales

Échéance: Mai 2006.

1.4.2 Réseau de relais multiplicateurs

1.4.2.1 Développement et entretien du réseau de relais multiplicateurs

La Division du développement du commerce et du bois a créé un réseau de «relais multiplicateurs» dans 27 pays en transition. Les organismes du réseau font connaître, diffusent et traduisent dans les langues nationales les rapports, recommandations, normes, documents, publications, directives et autres informations émanant de la CEE. Le programme vise à atteindre autant de bénéficiaires potentiels que possible dans les États membres, notamment les entreprises, les associations professionnelles, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et d'autres groupes. Depuis avril 2001, 59 organisations de 27 pays en transition d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants se sont jointes au réseau et participent désormais à ses activités.

Destinataires: Milieux d'affaires, y compris les créateurs d'entreprises, autorités locales, régionales et nationales chargées des entreprises et du commerce, organisations non gouvernementales, gouvernements, missions, délégations, organisations internationales et groupes de la société civile.

Échéance: Activité permanente, 2004-2007.

1.4.3 Diffusion d'informations

1.4.3.1 *Documentation pour la promotion des normes de qualité des produits agricoles*

Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) préparera à l'intention du secrétariat et des délégations des documents d'information (tels qu'une brochure sur les normes CEE-ONU) afin que ces normes soient plus largement connues et appliquées.

Destinataires: Gouvernements et milieux professionnels

Échéance: 2004, 2007.

1.4.3.2 *Brochure d'information sur les activités de la CEE liées au commerce*

Brochure d'information décrivant les recommandations, normes et outils élaborés dans le cadre du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

Destinataires: Gouvernements, missions permanentes, milieux d'affaires, organisations internationales.

Échéance: Une brochure en 2004 et une autre en 2006.

1.4.3.3 *Tenue à jour et développement des sites Web de la CEE consacrés au commerce*

Au cours des deux dernières années, la Division du développement du commerce et du bois a créé plusieurs portails Web qui fournissent à des groupes d'utilisateurs des informations et des outils en matière de facilitation du commerce. Ces sites, très appréciés, contiennent plus de 10 000 pages d'informations et représentent environ un tiers de toutes les connexions sur le site Web de la CEE. Durant l'exercice biennal en cours et le prochain exercice, le site sera étoffé pour permettre aux milieux commerciaux et aux gouvernements d'accéder à des services en ligne de facilitation du commerce.

Destinataires: Gouvernements, missions permanentes, milieux d'affaires, organisations internationales

Échéance: Activité permanente, 2004-2007.

1.4.3.4 *Programme de diffusion d'informations*

La CEE poursuivra un programme dynamique de diffusion d'informations (réunions d'information périodiques, communiqués de presse, liaison).

Destinataires: Gouvernements, missions permanentes, délégations, missions commerciales, milieux d'affaires et organisations internationales

Échéance: Activité permanente, 2006-2007.

1.4.4 Promotion des travaux du CEFAC-ONU

1.4.4.1 *Groupe de la promotion et de la communication du CEFAC-ONU*

Lors de sa session plénière, en mai 2002, le CEFAC-ONU a créé un groupe chargé d'élaborer des principes directeurs pour les activités de promotion et de communication, ainsi que de préparer une documentation mettant l'accent sur l'intérêt de la facilitation du commerce et les travaux du CEFAC-ONU. Le groupe peut préparer des publications et des principes directeurs au sujet de questions précises, et prendre des initiatives en vue de l'organisation de séminaires et de manifestations. Le secrétariat lui fournit un appui dans l'élaboration de principes directeurs et de documents et, d'une manière générale, dans la promotion des travaux du CEFAC-ONU, en concertation avec le groupe.

Destinataires: Gouvernements, missions permanentes, délégations, milieux d'affaires, organisations internationales

Échéance: Activité permanente, 2004-2007.

1.4.5 Promotion du commerce

1.4.5.1 *Mise au point et tenue à jour du répertoire commercial*

Le répertoire commercial pour la région de la CEE a été réalisé pour pallier le manque d'informations et pour stimuler le commerce et l'investissement dans la région. Il permet aux PME de trouver dans un seul document de référence les informations dont elles ont besoin pour leurs activités d'exportation ou d'investissement, et contribue à la transparence des réglementations et des règles commerciales tant nationales qu'internationales. Il se compose de deux parties, consacrées respectivement aux organisations internationales et aux organisations nationales des divers États membres de la CEE qui contribuent au développement du commerce. Ce répertoire sera affiché sur l'Internet et régulièrement mis à jour.

Destinataires: Gouvernements, missions permanentes, délégations, milieux d'affaires, organisations internationales

Échéance: Activité permanente, 2004-2007.

1.5 INTÉGRATION

Associer les activités de la CEE relatives au commerce à celles d'autres organismes des Nations Unies et organismes internationaux s'intéressant au commerce

La CEE coopère et coordonne ses activités suivant des modalités bien structurées avec le Siège de l'ONU ainsi que divers organismes faisant partie ou non du système des Nations Unies qui s'intéressent au commerce, notamment:

- Les commissions régionales de l'ONU;
- La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);

- L'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- L'Organisation mondiale des douanes (OMD);
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- La Chambre de commerce internationale;
- La Banque mondiale;
- L'Union internationale des télécommunications (UIT);
- L'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- L'Organisation maritime internationale (OMI);
- Le Centre du commerce international CNUCED/OMC;
- L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI);
- La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Pendant la période considérée, il sera prêté particulièrement attention au renforcement de la coopération avec les autres commissions régionales de l'ONU, la CNUCED et l'OMC afin de maintenir un lieu de concertation ouvert et accessible pour les débats d'orientation au niveau intergouvernemental concernant le commerce des biens et des services. À l'échelon régional, des études et des activités de renforcement des capacités (séminaires, ateliers, services consultatifs) contribueront à favoriser l'intégration économique en Europe et à instaurer un éventuel espace économique européen commun. De plus, diverses activités seront entreprises pour aider les pays en transition à mettre en place des politiques et des institutions dans l'optique d'un développement durable du commerce. Le monde des affaires et les ONG seront encouragés à participer à tous les aspects de ce sous-programme.

La CEE coopère étroitement avec les autres commissions régionales pour la réalisation de projets précis, par exemple le projet Méditerranée et le projet des commissions régionales relatif à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques (dont il est question dans les sections 1.2.1.1 et 1.2.1.7, respectivement), et elle participe régulièrement à des échanges d'informations.

La CEE coopère également avec tout un ensemble de groupements sous-régionaux, par exemple le secrétariat de la Communauté d'États indépendants, et des organismes spécialisés tels que le Comité inter-États de normalisation de la Communauté d'États indépendants. Dans tous les cas, ses travaux sont bien coordonnés avec ceux des autres secrétariats et contribuent à améliorer la coopération intergouvernementale dans le domaine du commerce. La CEE collabore en outre étroitement avec l'Union européenne.

Les activités concrètes menées en coopération avec chacune des organisations en question sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Ces activités seront poursuivies et renforcées au cours de la période considérée.

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
FAO Codex Alimentarius (Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Les calendriers des réunions sont établis conjointement par les secrétariats - Les secrétariats participent activement aux réunions pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les normes de la CEE sont diffusées auprès des membres du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais à chaque fois qu'une norme est élaborée pour un produit identique ou similaire dans le cadre du Codex
Chambre de commerce internationale (CCI)	<ul style="list-style-type: none"> - Mémorandum d'accord entre la CEE et la CCI - Participation aux réunions et séminaires - Participation aux travaux des groupes d'experts - Échange d'informations - Mémorandum d'accord 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux activités du Groupe de travail des procédures du commerce international et du Groupe de travail juridique du CEFAC (avec l'élaboration de lignes directrices pour le règlement des différends en ligne, utilisées comme document de référence dans ce domaine) - De nombreuses chambres de commerce hébergent des relais multiplicateurs de la CEE - La Secrétaire générale de la CCI a prononcé l'ouverture du Forum international de 2002 sur la facilitation du commerce et présidé une de ses séances - Organisation conjointe des élections du Comité spécial établi en vertu de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international - Débats sur la normalisation des formules de crédit documentaire
Commission électrotechnique internationale (CEI), Union internationale des télécommunications (UIT) et Organisation internationale de normalisation (ISO) (voir également ISO et Comité technique 154 de l'ISO)	<ul style="list-style-type: none"> - Mémorandum d'accord entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT 	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération et coordination entre les secrétariats - Chaque organisation assure le secrétariat du groupe de gestion du Mémorandum d'accord, par roulement - Les secrétariats, les groupes d'experts et les groupes d'utilisateurs internationaux tiennent des réunions de gestion deux fois par an - Réunions au sommet du groupe de gestion du Mémorandum d'accord sur les questions de coordination et de normalisation
ISO (voir également Comité technique 154 de l'ISO et CEI, UIT et ISO)	<ul style="list-style-type: none"> - Mémorandum d'accord entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ISO participe à toutes les réunions du WP.6 ainsi qu'à ses séminaires annuels - Participation au Mémorandum d'accord

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
Comité technique 154 de l'ISO (voir également ISO et CEI, UIT et ISO)	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions périodiques du Groupe de travail - Réunions plénières une fois par an 	<ul style="list-style-type: none"> - La CEE assure le secrétariat du Comité technique 154 - La CEE est l'autorité de mise à jour de la Norme ISO 7372 (Répertoire d'éléments de données commerciales) - Le Mémoire d'accord en vertu duquel la CEE assure le secrétariat d'un comité technique de l'ISO est unique en son genre et prouve l'excellente coopération entre ces deux organisations
Centre du commerce international (CCI)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active aux programmes respectifs des deux organisations et contributions réciproques - Membre du groupe interinstitutions informel pour la facilitation du commerce (CCI, OMC, CNUCED, CEE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions régulières du groupe informel sur la facilitation du commerce - Exposés sur la facilitation du commerce dans le cadre des séminaires du CCI - Organisation d'ateliers parallèles par le CCI lors des forums du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise - Participation prévue du CCI au projet méditerranéen sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement - Contribution prévue du CCI aux activités de formation relatives à la facilitation du commerce
Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes	<ul style="list-style-type: none"> - Les calendriers des réunions sont établis conjointement par les secrétariats, qui participent activement aux réunions pertinentes des deux organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Les normes de la CEE sont adoptées par l'OCDE - La CEE, la réunion plénière de l'OCDE et les deux secrétariats travaillent en étroite collaboration pour la mise à jour et l'interprétation des normes
Commissions régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Projets conjoints 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet Méditerranée (CESAO et CEA)
CNUCED	<ul style="list-style-type: none"> - Participation réciproque aux réunions, séminaires et forums - Contribution mutuelle aux projets: experts, publications - Membre du groupe interinstitutions informel pour la facilitation du commerce (CCI, OMC, CNUCED, CEE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Publications conjointes: Recueil des recommandations relatives à la facilitation du commerce et brochure sur la facilitation du commerce publiée pour le Forum sur la facilitation du commerce en mai 2002 - La CNUCED participe activement aux réunions des groupes de travail du CEFACT - La CEE appuie les activités de coopération et d'assistance technique à la République tchèque gérées par la CNUCED - La CNUCED fournit une assistance au projet de la CEE relatif au bois d'œuvre en Russie

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
Organisation mondiale des douanes (OMD)	Mémorandum d'accord entre la CEE et l'OMD	<ul style="list-style-type: none"> - L'OMD participe activement aux réunions du CEFACT et aux travaux de ses groupes d'experts - Participation éventuelle à un projet sur l'apprentissage en ligne, en collaboration avec la CEE - Participation éventuelle à l'ensemble de données douanières du G-7
OMC	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Groupe interinstitutions informel pour la facilitation du commerce (CCI, OMC, CNUCED, CEE) - Des fonctionnaires de la Division du commerce et de l'OMC se rencontrent régulièrement en dehors des réunions du groupe interinstitutions 	<ul style="list-style-type: none"> - L'OMC a contribué à l'organisation des Forums de la CEE sur la facilitation du commerce (en 2002 et 2003) - Des représentants de l'OMC assistent régulièrement aux réunions des organes subsidiaires du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise - Des représentants de la Division du commerce de la CEE participent à certaines des sessions des comités de l'OMC - La CEE est dotée du statut d'observateur auprès du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC
Banque mondiale		<ul style="list-style-type: none"> - La Banque mondiale participe activement aux réunions des groupes de travail du CEFACT - Elle participe au projet Méditerranée, en collaboration avec la CEE - Elle appuie le Forum international sur la facilitation du commerce - Elle appuie le projet de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

1.6 APPUI AUX ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX ET AUX GROUPES DE TRAVAIL

L'une des principales tâches du secrétariat consiste à aider les organes subsidiaires à établir et à exécuter leurs programmes de travail, qui sont à leur tour déterminés en fonction des besoins et priorités constatés à l'issue des échanges de vues entre les gouvernements, et entre ceux-ci et les utilisateurs du secteur privé comme du secteur public. Les appuis qui peuvent être fournis comprennent les travaux de recherche, l'établissement et la distribution de la documentation dans les trois langues de travail (anglais, français et russe), la tenue à jour des bases de données et des sites Web, ainsi que la diffusion générale et la promotion des travaux accomplis. Le secrétariat gère les ressources et aide les groupes à réaliser leurs travaux en leur fournissant une

documentation détaillée et des études de base pour mettre au point des recommandations concernant la politique commerciale, les normes et la facilitation du commerce.

Les principaux organes intergouvernementaux qui bénéficient de l'appui des sections chargées du développement du commerce et apportent des contributions à leurs travaux sont:

- Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise;
- Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU);
- Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6);
- Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7).

La participation aux travaux de ces organes intergouvernementaux est ouverte aux gouvernements et à diverses composantes de la société civile (secteur privé, organisations non gouvernementales, communauté universitaire, autres groupes intéressés, etc.).

1.6.1 Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

Le Comité est l'organe intergouvernemental dont relèvent toutes les activités de la CEE relatives au développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Il analyse et approuve un programme de travail (plan) qui précise les tâches de tous ses organes subsidiaires (y compris ceux qui ne bénéficient pas du soutien de la Division du développement du commerce) et suit la mise en œuvre de ce programme.

Les objectifs fixés pour les travaux du Comité, tels qu'ils sont énoncés dans le Plan d'action de 1997 de la CEE, sont les suivants:

- Concourir à la réalisation de l'objectif de la CEE qui consiste à faciliter et à renforcer la participation de tous les pays membres à des relations économiques harmonieuses;
- Faciliter l'intégration de tous les pays, en particulier les pays en transition, dans l'économie européenne et mondiale, et œuvrer pour prévenir l'apparition d'obstacles nouveaux au commerce dans la région;
- Contribuer à la mise en place d'un cadre bien défini, prévisible et propre à favoriser les activités de développement de l'industrie et des entreprises.

Pour atteindre ces objectifs, le Comité:

a) Prête son concours en vue de réduire les obstacles techniques au commerce et à l'accès aux marchés;

b) Met au point des normes, procédures communes et pratiques optimales pour le commerce et encourage l'application;

c) Met en place des réseaux régionaux et internationaux assurant des contacts entre les ministères et le monde des entreprises;

- d) Encourage l'adoption de normes internationales ou régionales relatives au commerce et à l'activité économique;
- e) Recherche des moyens de développer le financement du commerce et des investissements;
- f) Favorise la création de nouveaux secteurs économiques reposant sur l'innovation et les nouvelles technologies;
- g) Facilite la restructuration et le développement de l'industrie et des entreprises.

Ces activités débordent le cadre des travaux des sections chargées du développement du commerce étant donné que le Comité est responsable de deux sous-programmes. Cela étant, la plupart des activités visées aux alinéas *a* à *e* relèvent de ces sections.

1.6.2 Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)

Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a été créé pour que les organismes économiques, commerciaux et administratifs des pays développés, en développement ou en transition soient plus à même de procéder à des échanges efficaces de produits et des services correspondants, et de contribuer ainsi à l'expansion du commerce mondial. Le Centre s'emploie essentiellement à faciliter les transactions internationales à l'échelle mondiale par une simplification et une harmonisation des procédures et des courants d'information.

Les États Membres de l'ONU, les organisations intergouvernementales ainsi que les associations sectorielles et professionnelles reconnues par le Conseil économique et social de l'ONU peuvent participer au CEFACT-ONU, dont l'objectif est d'être «ouvert à tous». Le Centre encourage activement les organisations à apporter leur contribution et à faciliter la mise au point de ses recommandations et de ses normes.

Outre le Groupe directeur du CEFACT-ONU, le Groupe de l'élaboration des politiques et le Groupe de la promotion et de la communication, qui conseillent la Plénière, le CEFACT-ONU comprend les cinq groupes opérationnels suivants:

- Groupe des technologies appliquées (ATG);
- Groupe de la gestion du contenu de l'information (ICG);
- Groupe des procédés commerciaux internationaux (TBG);
- Groupe des techniques et méthodologies (TMG);
- Groupe juridique (LG).

1.6.3 Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6)

Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation de la CEE offre un lieu de rencontre sans équivalent pour procéder à un examen et débattre

des questions liées aux règles, aux normes, aux réglementations techniques, à l'évaluation de la conformité et à la surveillance des marchés. Les participants sont notamment des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales et du secteur privé.

Le Groupe de travail coopère avec les principaux organismes internationaux de normalisation et avec les organisations et institutions régionales et nationales qui exercent une activité en matière de réglementation, de normalisation et d'évaluation de la conformité. Le Groupe de travail consacre une attention particulière à l'aide qu'il peut apporter aux pays en transition.

Outre son Bureau et les rapporteurs, les sous-groupes ci-après relèvent du WP.6:

- Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START»);
- Équipe spéciale des télécommunications;
- Groupe consultatif sur la surveillance des marchés (Groupe «MARS»).

1.6.4 Groupe de travail des normes de qualité de produits agricoles (WP.7)

Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles met au point des normes de qualité commerciale des produits agricoles périssables, harmonisées sur le plan international, en s'inspirant de normes ou de pratiques commerciales nationales, afin:

- De faciliter un commerce international équitable et de prévenir les obstacles techniques au commerce;
- D'améliorer la rentabilité de l'activité des producteurs et d'encourager la production de produits agricoles de qualité supérieure;
- De protéger les intérêts des consommateurs en garantissant la qualité du produit.

Les normes constituent un langage commercial commun pour l'acheteur et le vendeur, ce qui facilite les négociations, l'établissement des contrats et le règlement des différends. L'OCDE non seulement adopte ces normes, mais élabore également des textes explicatifs et des directives pour les appliquer.

Les travaux sur les normes de qualité des produits agricoles incombent à quatre «sections spécialisées» par thème:

- Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1);
- Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (GE.2);
- Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11);
- Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre (GE.5 et GE.6).

1.7 PUBLICATIONS

La Division du développement du commerce et du bois publie une vaste gamme de publications en série et de publications isolées qui contiennent des informations des plus pertinentes et servent également de référence pour l'application des normes et des recommandations par les États membres. On trouvera ci-après une liste des publications prévues pour 2004-2007.

Publications isolées:

- Compte rendu des forums annuels du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (2004 et 2006)
- Compte rendu des forums internationaux sur la facilitation du commerce (2005 et 2007)
- Principes directeurs pour la normalisation et les politiques réglementaires connexes (2006)
- Recommandation concernant la création d'un guichet unique pour la facilitation du commerce (2004)
- Guide sur l'évaluation de la facilitation du commerce par rapport à des points de référence (2005)
- Recommandation formelle sur l'évaluation de la facilitation du commerce par rapport à des points de référence (2005)
- Guide de la facilitation du commerce (2005)
- Révision de la Recommandation 12: Mesures destinées à faciliter l'établissement de documents pour le transport maritime (2005)
- Aspects juridiques de la facilitation du commerce (2005)
- Révision du recueil de recommandations concernant la facilitation du commerce (2005)
- Expérience de la CEE en ce qui concerne l'utilisation de la méthodologie d'audit de la facilitation du commerce de la Banque mondiale (2004)
- Mise à jour des matériels de formation concernant la facilitation du commerce, l'EDIFACT-ONU et le commerce électronique (2004)
- Guide de la surveillance des marchés dans la région de la CEE (2004)
- Rapports sur les questions de développement durable dans le secteur forestier en Russie (ressources extrabudgétaires) (un rapport par an)

- Brochure sur les produits et les services de la CEE concernant le développement du commerce (2004 et 2006)
- Brochure d'information sur les travaux du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (2005 et 2007)
- Note d'information sur la politique commerciale (un numéro par an, 2004-2007)
- Rapport sur le fonctionnement et la structure des organismes de facilitation du commerce dans les pays en transition (2004)
- Listes de codes et services en ligne pour les données relatives au commerce, publications sur l'Internet (différents numéros chaque année, 2004-2007)
- Livre contenant certains articles relatifs à la facilitation du commerce, en russe (2004)
- Publications sur des questions liées au commerce, documents de fond établis pour les forums internationaux organisés par la Division du développement du commerce et du bois (une publication par an, 2004-2007)
- Liste CEE des secteurs appelant une normalisation (2007)
- Brochure d'information sur les activités de normalisation et de réglementation de la CEE (2004)
- Norme CEE-ONU pour la viande de volaille – carcasses et parties (version papier et sur l'Internet) (2004, 2007)
- Codes des couleurs pour les produits secs et séchés (version papier seulement) (2004, 2006)
- Brochure d'information sur les normes de qualité des produits agricoles (version papier et sur l'Internet) (2004, 2006)
- Norme révisée CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande bovine (version papier et sur l'Internet) (2004, 2007)
- Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande ovine (version papier et sur l'Internet) (2004, 2007)
- Norme révisée CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande porcine (version papier seulement) (2005)
- Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama (version papier et sur l'Internet) (2005)
- Norme révisée CEE-ONU pour les plants de pommes de terre (version papier) (2005)

- Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande caprine (version papier et sur l'Internet) (2006)
- Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de dinde (version papier et sur l'Internet) (2006)
- Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de veau (version papier et sur l'Internet) (2007)

Publications en série:

- Répertoire des Nations Unies pour l'échange de données commerciales (également appelé répertoire EDIFACT-ONU), sur l'Internet (deux numéros par an)
- Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (également appelé ISO 7372), sur l'Internet (2004)
- Normes et recommandations CEE-ONU relatives aux échanges et au commerce électronique, sur l'Internet (un numéro par an)
- Code des lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU), sur l'Internet (deux numéros par an)
- Recueil des normes et meilleures pratiques en matière d'échanges et de commerce international, sur CD-ROM (deux numéros, 2005 et 2007)
- Répertoire sur le développement du commerce, sur l'Internet (une mise à jour par an)
- Normes révisées CEE-ONU pour les fruits et légumes frais, sur l'Internet (une mise à jour par an)
- Normes révisées CEE-ONU pour les fruits secs et séchés, sur l'Internet (une mise à jour par an)
- Norme révisée CEE-ONU pour les plants de pommes de terre, sur l'Internet (une mise à jour par an)

* * *

Liste d'abréviations

BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CEE	Commission économique pour l'Europe
CCI	Centre du commerce international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEFACT-ONU	Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques
CEI	Commission électrotechnique internationale
CEMN	Organisation de coopération économique de la mer Noire
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
DAU	Document administration unique
ebXML	Langage de balisage étendu pour le commerce électronique
EDI	Échange de données informatisé
EUROPRO	Organisation des comités nationaux européens de facilitation du commerce
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GE.1	Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais
GE.2	Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)
GE.5	Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et de conservation
GE.6	Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre
GE.11	Section spécialisée de la normalisation de la viande
ISO	Organisation internationale de normalisation
OASIS	Organization for the Advancement of Structured Information Standards
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PME	Petites et moyennes entreprises
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
START	Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation du WP.6
TIC	Technologie de l'information et des communications
UE	Union européenne
WP.6	Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation
WP.7	Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles
